



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Élections,
de la Légalité et de l'Environnement

Arrêté n°DELE/BERPE/20/832 portant composition de la commission locale de recensement des votes pour l'élection des représentants des communes du département de l'Eure au sein de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

VU le Code de l'environnement et notamment son article R123-34,

Vu le Code électoral,

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU le décret du 23 mars 2018 nommant Monsieur Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

VU l'arrêté préfectoral SCAED 20-26 du 10 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc MAGDA, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

VU l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/20/708 du 13 août 2020 déterminant les modalités d'organisation de l'élection des représentants des maires du département de l'Eure au sein de la commission chargée d'établir la liste des commissaires enquêteurs ;

Considérant que suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant représentant les communes du département de l'Eure au sein de la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de l'Eure ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

Article premier :

La commission locale de recensement des votes pour l'élection des représentants des communes (un membre titulaire et un suppléant) au sein de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est composée comme suit :

- Présidente représentant le préfet : Mme Chantal LILLE, chef du bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales ;

- Membres :
 - Monsieur Nadir MILIANI, secrétaire général adjoint du pôle juridique interministériel,
 - Monsieur François DIEULE, adjoint au chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication,
- Secrétaire : Mme Isabelle ELUAU, chef de la section procédures environnementales.

Cette commission se réunira le 2 octobre 2020 à 14h00, salle Claude ERIGNAC à la préfecture de l'Eure afin de procéder aux opérations de dépouillement des votes et au recensement des résultats.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **30 SEP. 2020**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture

Jean-Marc MAGDA

